

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ALBERES, DE LA CÔTE VERMEILLE ET DE L'ILLIBERIS ◆ Siège : 3 Impasse de Charlemagne 66700 ARGELES-SUR-MER	EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N° DL2025-0150 Séance du Conseil : 10 JUIN 2025
RENOUVELLEMENT DE LA SUBVENTION AU PROFIT DE L'ASSOCIATION PARENTHÈSE AU TITRE DE L'ANNÉE 2025	

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 10 juin à 18 heures 30, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes des Albères, de la Côte Vermeille et de l'Illobérès se sont réunis, sur la convocation qui leur a été adressée le 03 juin 2025 à la Halle des sports – Espace Louis Noguères - située Route d'Ortaffa à Bages (66670), sous la Présidence de Monsieur Antoine PARRA, Président.

Étaient présents :

Antoine PARRA, Antoine CASANOVAS, Isabelle MORESCHI, Philippe RIUS, Lydie FOURC, Guy ESCLOPE, Maria CABRERA, Georges GUARDIA, Patrice AYBAR, Jean-Michel SOLE, Anne MAURAN, Guy VINOT, Christian NAUTE, Laëtitia COPPEE, Hervé VIGNERY, Bruno GALAN, Françoise DARCHE, Grégory MARTY, José BELTRA, Marie-Thérèse IMBARD, Gilbert CRITELLI, Nathalie REGOND PLANAS, Francis BERTHELIER, Yves PORTEIX, Frédérique MARESCASSIER, Yvette PERIOT, Christian NIFOSI.

Étaient représentés :

Julie SANZ donne procuration à Maria CABRERA, Jacques VILANOVE donne procuration à Isabelle MORESCHI, Christian GRAU donne procuration à Antoine PARRA, Marie ARIZA donne procuration à Nathalie REGOND PLANAS, Guy LLOBET donne procuration à Antoine CASANOVAS, Huguette PONS donne procuration à Hervé VIGNERY, Raymond PLA donne procuration à Christian NIFOSI, Patricia HECQUET donne procuration à Grégory MARTY, Yves BLIN donne procuration à José BELTRA, Samuel MOLI donne procuration à Marie-Thérèse IMBARD.

Étaient absents/excusés :

Marie-Clémentine HERRE, Annie LAMARQUE, Fabrice WATTIER, Jean-Marie LEFEVRE, Marie-Pierre SADOURNY GOMEZ, Marcel DESCOSY, Didier CHOPLIN, Sylvie VILA.

Nombre de membres en exercice : 45

Nombre de membres présents : 27

Nombre de suffrages exprimés : 37

Nombre de procurations : 10

Secrétaire de Séance :

Maria CABRERA

Monsieur le Président expose :

Accusé de réception en préfecture
066-200043602-20250610-DL2025-0150-DE
Date de télétransmission : 19/06/2025
Date de réception préfecture : 19/06/2025

L'association Parenthèse est une association loi 1901 qui a pour but de favoriser et développer la rencontre, l'échange et le soutien pour toutes les familles d'adolescents, parents, jeunes en difficulté psychologique et/ou sociale. Cette action repose sur des principes de gratuité, de confidentialité et d'anonymat.

Depuis 2019, cette association s'est implantée sur notre territoire et intervient dans le cadre des Points d'Accueil et d'Ecoute Jeunes (PAEJ), dans les communes d'Argelès-sur-Mer et d'Elne. L'action s'est renforcée en 2023 par la création d'une permanence sur Port-Vendres.

« *L'aller vers* » que décline leur équipe est composé de psychologues et d'une éducatrice spécialisée propose des lieux d'écoute, des temps de sensibilisation et de prévention au plus près des besoins des familles.

Les objectifs de l'association sont :

- Prévenir les situations à risques pour éviter les décrochages et les ruptures des adolescents et jeunes adultes,
- Rétablir des liens de confiance entre les jeunes et leur famille, les adultes et la société,
- Participer au bien être des adolescents et concourir à leur insertion sociale, culturelle et professionnelle,
- S'insérer dans le réseau partenarial de proximité et contribuer à son développement,

S'agissant essentiellement d'un public de jeunes mineurs domiciliés sur le territoire, l'association sollicite le soutien de la Communauté de communes à hauteur de 19 450-€ (dix-neuf-mille quatre cent-cinquante euros) pour pouvoir assurer ses missions en mobilisant des professionnels : psychologue, éducateur spécialisé, poste administratif. Cette demande constitue une augmentation de la subvention de fonctionnement de 1550-€ par rapport à 2024.

Une réunion organisée le vendredi 21 mars 2025 entre le Pôle Enfance Jeunesse et l'association Parenthèse s'est tenue pour examiner la demande de subvention à hauteur de 19 450-€, (dix-neuf-mille-quatre-cent-cinquante euros).

Aussi, le Pôle Enfance Jeunesse sollicite l'association pour établir un partenariat plus étroit entre son Point d'Accueil et d'Ecoute Jeunes (PAEJ) et les 8 Point-Jeunes communautaires afin d'identifier les publics fragiles, d'accompagner les équipes et les familles, afin d'orienter vers le programme de PS Jeunes géré par le Pôle Enfance Jeunesse, les jeunes ayant besoin d'un accompagnement aux projets.

Au vu de ce qui précède, il est demandé au Conseil communautaire d'approuver cette subvention à hauteur de 19 450-€ (dix-neuf-mille-quatre-cent-cinquante euros).

Sur proposition de son Président et après en avoir préalablement délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve le versement d'une subvention d'un montant de 19 450-€ (dix-neuf-mille-quatre-cent-cinquante euros) au titre de l'exercice 2025 au profit de l'association « Parenthèse », afin de soutenir l'activité du Point d'Accueil et d'Ecoute Jeunes (PAEJ) situé sur le territoire de la Communauté de communes Albères Côte Vermeille Illibérés,

Dit que les crédits nécessaires ont été inscrits au budget de l'exercice – chapitre 65,

Autorise le Président à signer toutes les pièces inhérentes à ce dossier.

Résultat du vote :

Pour : 37

Contre : 0

Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Fait à Argelès-sur-Mer, le 12/06/2025

**Pour extrait certifié conforme et exécutoire, du fait de
sa publication et sa transmission en Préfecture
Le Président de la Communauté de Communes**

Antoine PARRA



La délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.